



CABINET
Service de la communication

Marseille, vendredi 4 février 2011

UHU de la Madrague Ville : la ville de Marseille et l'Etat maintiennent le fonctionnement de la structure d'hébergement

L'association Agence immobilière à caractère sociale AICS, gestionnaire de l'Unité d'hébergement d'urgence de la Madrague à Marseille a déposé son bilan et a été placée en procédure de redressement judiciaire par le tribunal de commerce.

Soucieux du rôle indispensable rempli par l'UHU auprès des personnes sans abri, mais également de la situation des salariés, la Ville de Marseille et l'Etat ont d'ores et déjà lancé un appel d'offres pour assurer la continuité de cette mission d'hébergement d'urgence des plus fragiles.

L'aide aux plus démunis et la situation des salariés de cette structure demeurent les seules préoccupations de la ville de Marseille et de l'Etat qui, déterminés à ce qu'il n'y est aucune interruption dans ce service public indispensable, ont mis en œuvre tous les moyens à leur disposition, dès l'annonce de cette décision de justice, pour maintenir le fonctionnement de l'UHU.

L'Unité d'Hébergement d'Urgence est située au 110 Chemin de la Madrague Ville dans le 15ème arrondissement. Elle a été créée par la Ville de Marseille, en accord avec les services de l'Etat afin de répondre aux besoins des personnes en errance. L'UHU peut accueillir jusqu'à 334 personnes en grande difficulté en leur proposant gratuitement un hébergement d'urgence chaque jour de l'année et dispose de nombreuses places supplémentaires mobilisables en période hivernale et de grands froids.

CONTACTS PRESSE

Brigitte Hautier-Mansat Attachée de presse
☎ 04 91 15 62 44 / 06 16 72 44 68
✉ brigitte.hautier-mansat@bouches-du-rhone.pref.gouv.fr

Ville de Marseille :
Valérie LANGLAIS – 06 32 28 93 71
vlanglais@mairie-marseille.fr